



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Lyon, le

01 OCT. 2007

Madame, Monsieur,

L'élaboration du Plan Rhône a révélé la nécessité de disposer d'outils permettant d'améliorer la connaissance des crues et de leurs conséquences.

L'institut géographique national a pour mission principale d'assurer la production, l'entretien et la diffusion de l'information géographique de référence en France. C'est à ce titre que l'IGN s'est porté maître d'ouvrage pour réaliser une **base de données topographiques de haute précision sur le lit majeur du Rhône**, suite à une étude préalable réalisée par l'agence de l'eau.

L'Etat, à travers l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, et les Régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte Azur soutiennent financièrement cette opération ; la Région Languedoc Roussillon finance, pour sa part, des levées qui seront intégrées à la base ; la compagnie nationale du Rhône, quant à elle, met à disposition les données bathymétriques.

Cette base de données, homogène et consolidée sur le linéaire du Rhône, a pour vocation première d'alimenter des modèles hydrauliques. Les financeurs ont souhaité qu'une fois réalisée, elle soit **diffusée gratuitement aux maîtres d'ouvrages publics** qui en feront la demande.

Pour vous permettre de prendre en compte, dans vos projets de travaux topographiques, les données qui pourront vous être diffusées gratuitement via la base de données topographiques (BDT Rhône), une note résumant ses caractéristiques techniques, les usages qui pourront en être fait et le planning prévisionnel de l'opération est jointe à ce présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur de bassin

Jacques GÉRAULT

Destinataires

- Membres de l'équipe technique et correspondants départementaux du volet inondation du Plan Rhône
- Membres du Conseil Scientifique Inondation du Plan Rhône
- Maîtres d'ouvrages listés dans l'inventaire des maîtrises d'ouvrage de territoire Rhône : au minimum : syndicat mixtes et syndicat intercommunaux
- Membres du comité de pilotage Plan Rhône
- DDAF et chambres départementales d'agriculture du couloir Rhodanien